



**PROCÈS-VERBAL DE LA 23^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RAAV
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2014 AU COMITÉ SOCIAL CENTRE-SUD
1710, RUE BEAUDRY À MONTRÉAL**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée
3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices
4. Règles de fonctionnement de l'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 septembre 2013
7. Suivi de l'assemblée générale du 21 septembre 2013
8. Rapport de la présidence
9. Rapport de la trésorerie
 - 9.1 Présentation des états financiers 2013-2014
 - 9.2 Nomination d'un expert-comptable
 - 9.3 Présentation des prévisions budgétaires 2014-2015
10. Recommandation de membres d'Honneur
11. Ratification des actes posés par le CA
12. Priorités d'action 2014-2015; période de questions
13. Élection des administratrices et des administrateurs du RAAV
 - 13.1 Administrateur bilingue au poste RAAV/CARFAC
 - 13.2 Administrateur non artiste (poste à combler par le CA)
 - 13.3 Élection des administrateurs
14. Autres sujets
 - Forum social mondial, Montréal 2016
 - La Fabrique culturelle
15. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte à 13 h 30. La présidente du RAAV, Manon Pelletier, souhaite la bienvenue aux participants de cette 23^e AGA du RAAV.

2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée

AGA 2014 – RÉSOLUTION 2014:1

IL EST PROPOSÉ PAR MANON PELLETIER, APPUYÉE PAR LUC GRÉGOIRE DE NOMMER PIERRE ROUSSEAU AU TITRE DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président d'assemblée annonce que l'assemblée est enregistrée et que les personnes intéressées à prendre la parole doivent se présenter au micro.

3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices.

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:2

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES CLÉMENT, APPUYÉ PAR SERGE MARCHETTA, DE NOMMER ÉRIC DUFRESNE-ARBIQUE, SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE; PIERRE ROUSSEAU, PRÉSIDENT D'ÉLECTION; ÉRIC DUFRESNE-ARBIQUE, SECRÉTAIRE D'ÉLECTION; JOSÉE BÉLANGER ET SYLVAIN FAUCHER, SCRUTATEURS.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Règles de fonctionnement de l'assemblée

Le Président d'assemblée rappelle qu'en vertu de la *Loi sur les compagnies*, l'assemblée est soumise aux règles de fonctionnement du *Code Morin*. Elle doit aussi respecter les règlements généraux du RAAV et la Loi, lesquels obligent l'AGA d'une association à recevoir et à approuver les rapports de ses dirigeants et ses états financiers; à élire ses représentants; à nommer ses vérificateurs et à approuver les amendements aux Règlements généraux. Le droit de vote et le droit de parole sont réservés aux membres en règle de la catégorie professionnelle et aux membres honoraires.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président lit l'ordre du jour et invite les membres qui le désirent à proposer des modifications. Claude Philippe Nolin propose un ajout au point varia : *Forum social mondial, Montréal 2016*. Lise Létourneau demande l'ajout de *La Fabrique culturelle*.

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:3

IL EST PROPOSÉ PAR LUCETTE TREMBLAY, APPUYÉE PAR LYETTE ARCHAMBAULT D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR, TEL QUE MODIFIÉ.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 septembre 2013

Les membres ayant déjà reçu le procès-verbal de l'AGA 2013, le Président d'assemblée déclare qu'il ne fera pas lecture du document. Aucune demande de modification n'est présentée.

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:4

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE COUTURE, APPUYÉ PAR RUSDI GENEST D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2013, TEL QUE PRÉSENTÉ.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Suivis de l'assemblée générale du 21 septembre 2013

Le Président d'assemblée demande aux participants s'ils souhaitent obtenir un suivi sur les sujets traités lors de la dernière AGA ou des informations supplémentaires.

Suivis

Pour faire suite à une intervention de l'an dernier sur la trop rare rémunération des artistes lors des Journées de la Culture, Christian Bédard annonce qu'il a discuté de cette question avec

Louise Sicuro, directrice générale de *Culture pour tous*, qui organise l'événement. Mme Sicuro a assuré que dorénavant, une mention dans ce sens sera ajoutée aux conditions de participation des organismes. Cette mention indiquera que les artistes embauchés par des organismes pour participer aux *Journées de la Culture* devront être rémunérés. Cette amélioration des conditions de participation sera effective l'an prochain.

8. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence est considéré comme une annexe à ce procès-verbal et le lecteur pourra s'y référer pour plus de détails. La présidente, Manon Pelletier, fait une lecture des faits saillants du Rapport annuel 2013-2014, lequel est en adéquation avec le Plan d'action précédent, tel qu'adopté par l'AGA en 2013.

Après avoir fait la lecture du rapport et présenté son analyse de l'année qui s'est terminée s'ouvre une période de discussion.

Discussion

Rose-Marie Goulet évoque la nécessité de préparer les artistes de la relève et s'interroge sur les retombées du projet « Cadeau de graduation ». Est-ce que les jeunes artistes adhèrent au RAAV ? Ont-ils recours aux services offerts par l'association? Et si oui, dans quelle mesure ? La présidente invite Éric Dufresne-Arbique, chargé de projet au développement professionnel, à prendre la parole. Il explique que le RAAV offre aux finissants en arts visuels et médiatiques l'adhésion gratuite pour un an et un CD-Rom comprenant une trousse d'outils déjà disponible gratuitement depuis le site du RAAV; le tout est assorti d'un bottin de diverses ressources susceptibles d'aider les jeunes artistes à démarrer leur carrière. À ce jour, le RAAV a collaboré avec l'UQAM, l'UQTR et l'Université Laval. Même si la trousse et la conférence qui y est assortie sont appréciées des finissants (et de leurs enseignants qui saluent l'initiative), peu d'artistes de ce groupe adhèrent au RAAV.

Rose-Marie Goulet s'interroge aussi sur les démarches entreprises quant au projet de fonds de pension pour les artistes, un des dossiers relatifs aux représentations et concertations du RAAV. Elle cite en exemple l'Allemagne, où les artistes et l'État contribuent 50-50 à un tel fonds. Y a-t-il des démarches entreprises ? Où en est ce dossier ? Christian Bédard explique qu'on a commencé à développer le concept et que Deborah Carruthers y travaille. Cette dernière a rencontré certaines personnes clés pouvant nous conseiller adéquatement. Cela reste un projet de longue haleine pouvant certainement s'échelonner sur plusieurs années.

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:5

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER, APPUYÉ PAR GUY LAFONTAINE D'ADOPTER LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 2013-2014, TEL QUE PRÉSENTÉ.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport de la trésorerie

9.1 Présentation des états financiers 2013-2014

Monsieur Jean-Guy Proulx de la firme Proulx Desrochers CA inc. présente les États financiers 2013-2014 du RAAV. Il précise que la vérification n'est plus requise en vertu des modifications apportées aux nouvelles normes comptables. Cette mission d'examen est

conforme et ces états financiers s'appuient sur une comptabilité bien tenue. Ces modifications méthodologiques sont expliquées dans le texte de présentation des États financiers 2013-2014.

De cette mission d'examen, M. Proulx constate que les immobilisations incorporelles sont plus élevées que l'an passé alors que le RAAV s'est doté d'une meilleure réserve, ce qui a aussi une incidence positive sur les actifs, lesquels sont à la hausse. Par ailleurs, le passif regroupe les comptes créditeurs, les apports reportés, les salaires et vacances à payer et une dette à long terme. Si on soustrait l'actif du passif, l'avoir net du RAAV présente une légère insuffisance sur les produits et les charges.

M. Proulx aborde les états des résultats, lesquels affichent des revenus à la hausse. En effet, même si les revenus provenant des ventes ont diminué, les subventions, les cotisations des membres ainsi que les dons et commandites ont augmenté. Cette hausse des subventions fait suite aux demandes déposées au CALQ pour le projet ENOAC et le soutien aux activités régionales [antenne régionale]. Il explique que le service de formation continue doit être traité à part dans les états financiers afin de répondre à une exigence administrative d'Emploi-Québec et de Compétence culture qui veut s'assurer que les fonds octroyés pour la formation et au salaire du responsable de la formation continue y sont bel et bien affectés. Quant aux charges, il indique que les frais dédiés aux services aux membres ont passablement augmenté. En somme, si les revenus sont plus élevés, les dépenses le sont aussi et le RAAV termine cet exercice financier avec un léger déficit. Il salue l'effort particulier qui est fait pour limiter les dépenses administratives et conclue à une saine gestion de l'organisme.

Période de questions

Luc Grégoire demande des précisions sur la notion d'« insuffisance sur les produits et les charges ». On explique qu'il s'agit d'une locution technique employée pour décrire un déficit, lequel cette année provient des amortissements. Luc Grégoire souhaite aussi savoir pourquoi la subvention de la Ville de Montréal a tant diminué. Ce programme de subvention a été réduit pour tous les organismes culturels qui initialement en bénéficiaient.

Lise Létourneau rappelle que par le passé, l'AGA avait décidé que le RAAV dédierait une partie de ses revenus de cotisation à un fonds d'aide juridique, mais elle ne trouve aucune trace de ce fonds. Christian Bédard répond que ce fonds est bien implanté et bien utilisé, mais sans qu'on l'ait singularisé dans nos états financiers. Il précise que ce fonds a été affecté au soutien d'artistes qui avaient besoin de conseils juridiques et au financement partiel de la cause du RAAV à la Cour suprême du Canada. Lise Létourneau félicite le RAAV pour la bonne gestion de ses finances.

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:6

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEANNE LIZOTTE, APPUYÉE PAR MADELINE DERIAZ
D'ADOPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2013-2014.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 Nomination d'un expert-comptable

Conformément à la partie 3 de la *Loi sur les compagnies du Québec*, il n'est pas nécessaire pour le RAAV de nommer un auditeur ni d'obtenir des états financiers vérifiés. Néanmoins, une mission d'examen de la comptabilité par un expert-comptable demeure obligatoire. Il est donc proposé à l'assemblée d'accorder le mandat d'examen de la comptabilité du RAAV pour l'exercice 2014-2015 à la firme Proulx Desrochers CA inc.

AGA 2014 – RÉSOLUTION 2014:7

IL EST PROPOSÉ PAR MANON PELLETIER, APPUYÉE PAR MARCEL POIRIER D'ACCORDER À LA FIRME PROULX DESROCHERS CA INC., LE MANDAT D'EXAMEN DE LA COMPTABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS DU RAAV POUR L'EXERCICE 2014-2015. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2014-2015

Préalablement à la présentation, Christian Bédard présente la provenance des revenus du RAAV en 2013-2014, l'évolution des revenus autonomes (à la hausse) et des subventions (stationnaires), à l'aide de quelques tableaux statistiques compris dans les documents de l'AGA. Il présente aussi des tableaux similaires portant sur les dépenses, permettant ainsi aux membres de prendre connaissance de l'affectation des dépenses en 2013-2014, de même que l'évolution des dépenses administratives du RAAV depuis 2005-2006. Ce dernier tableau met en relief une augmentation des services et le maintien des frais administratif au strict minimum.

À la suite de cette présentation, Christian Bédard expose les prévisions 2014-2015. Les montants des subventions resteront inchangés puisque la majorité de ces sommes sont confirmées. Par ailleurs, les revenus autonomes pourraient fluctuer car ces sommes proviennent de la vente de produits et publications et des cotisations versées par les membres. Notons également que la majorité des dépenses sont affectées à la représentation des artistes et aux services aux membres. Le reste du budget est dédié aux frais administratifs.

Le Président d'assemblée informe les membres présents qu'il n'est pas nécessaire de voter sur les prévisions budgétaires.

10. Recommandation de membres d'honneur

Comme pour tous les lauréats du Prix Paul-Émile-Borduas qui acceptent ce statut proposé par le RAAV, il convient de conférer le statut de membre d'honneur à Marcel Barbeau, lauréat 2013, à Pierre Tessier pour sa contribution exceptionnelle à la cause des artistes, ainsi qu'à Claude Robinson, pour souligner son courage et sa détermination dans sa lutte pour faire respecter ses droits d'auteur.

AGA 2014 – RÉSOLUTION 2014:8

IL EST PROPOSÉ PAR MANON PELLETIER, APPUYÉE PAR LISE LÉTOURNEAU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE REÇOIVE MARCEL BARBEAU, CLAUDE ROBINSON ET PIERRE TESSIER COMME MEMBRES D'HONNEUR DU RAAV. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Ratification des actes posés par le CA

Le Président d'assemblée rappelle que la ratification des actes s'inscrit dans la foulée des modifications du *Code civil* et suggère la ratification des actes par l'AGA de manière à appuyer le travail accompli par le Conseil d'administration au cours de l'année 2013-2014.

AGA 2014 – RÉSOLUTION 2014:9

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER, APPUYÉ PAR LÉOPOL BOURJOI QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RATIFIE LES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Priorités d'action 2014-2015; période de questions

Le DG présente le Plan d'action 2014-2015, lequel poursuit le Plan d'action 2013-2014 et est conforme au plan quinquennal effectif jusqu'en 2017.

Discussion

Jaber Lutfi souhaite obtenir des explications sur le point dédié à l'obtention d'un « soutien plus adéquat du CALQ aux artistes en arts visuels qui tienne compte de la pluralité des pratiques ». Christian Bédard explique qu'il s'agit de demander au CALQ de reconnaître et de soutenir une plus grande diversité de pratiques en arts visuels, comme c'est le cas en musique où le CALQ propose un soutien à la musique classique, au jazz, etc. Pour sa part, François Hudon y voit un débat entre les tenants de l'art contemporain et de l'art moderne. Le défi inhérent à cette proposition est d'élargir la vision du CALQ. Le RAAV a exprimé aux représentants du CALQ son souhait d'en discuter, mais ce dossier ne connaît pas encore d'avancée.

Pour sa part, Serge Marchetta rappelle que des discussions avaient été entamées avec la Ville de Montréal quant à la hausse des droits d'exposition versés par les diffuseurs culturels municipaux. Quelles sont les démarches faites ? Par ailleurs, certains artistes sont aussi des employés de la ville. Or, ce double statut les empêche d'exposer leurs œuvres chez les diffuseurs culturels municipaux, le service du contentieux de la Ville y voyant un conflit d'intérêts. Quels sont les développements ? L'établissement de normes de pratiques a favorisé l'amélioration des conditions d'exposition et les droits d'exposition versés aux artistes ont été récemment bonifiés. Nous n'avons pas encore pu rencontrer Mme Manon Gauthier, l'élue municipale responsable de la culture. Néanmoins, nous espérons tout de même que ces enveloppes budgétaires seront bonifiées. Par ailleurs, quant au second volet de la question, nous espérons pouvoir discuter avec Mme Gauthier du statut particulier des artistes embauchés par la Ville. D'ailleurs, nous avons fait des représentations auprès de la ministre de la Culture et des Communications et nous avons écrit au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Nous avons demandé à ce dernier une modification ou une dérogation à la Loi [*Loi sur les cités et villes*] pour en éviter toute application abusive qui lèserait les artistes. Nous y voyons une injustice émanant d'un excès de rigueur dans l'application de cette loi.

Guy Lafontaine aimerait connaître les développements relatifs à la mise en place d'une caisse de sécurité pour les artistes en collaboration avec le MCC. On explique que ce projet n'a pas encore connu tous les développements escomptés. Le ministère a lancé une étude sur les différents modes de financement d'une caisse de sécurité dans d'autres pays et le rapport a été rendu public. Toutefois, depuis les dernières élections provinciales, nous n'avons pas relancé le ministère. Il faut savoir qu'au niveau fédéral, on travaille aussi à l'élaboration d'un régime de retraite. Cela dit, pour élaborer une telle caisse de sécurité, l'association et les artistes devront y contribuer. Pour réduire les frais, nous pourrions participer à une caisse de sécurité, de concert avec d'autres associations d'artistes. La réalisation d'un tel projet s'échelonnera sur plusieurs années.

Rose-Marie Goulet constate que la publication de la nouvelle politique d'art public est toujours en suspens. Elle suggère que le RAAV relance le débat pour qu'on aboutisse à une véritable politique du 1 %, alors que si les budgets augmentent en cours de projet, la part dédiée à l'artiste, elle, n'augmente pas. D'autre part, on trouve sur le territoire quelque 3 500 à 4 000 œuvres d'art public. Or, celles-ci se détériorent et le RAAV pourrait profiter de cette occasion pour demander que des fonds soient dédiés à l'entretien et à la restauration des œuvres d'art

public. Les artistes pourraient prendre en charge la restauration ou l'entretien de ces œuvres. À l'heure actuelle, cette responsabilité incombe au propriétaire et au ministère, mais ce dernier n'investit plus un centime dans la restauration des œuvres et le comité art public s'est déjà penché sur cette question. Enfin, elle propose que lors des prochaines AGA, les comités fassent des comptes rendus de leurs activités. Christian Bédard explique que ce dossier n'est pas fermé, mais que les récents changements de gouvernement ont ralenti son avancement. On relancera le ministre David pour accélérer l'adoption du décret et veiller à ce que des budgets adéquats soient dédiés à l'entretien et la restauration des œuvres. On souligne que la proposition selon laquelle les différents comités du RAAV fassent rapport de leurs activités lors des prochaines AGA sera débattue avec le CA. Ce serait une manière plus dynamique de présenter les activités de l'organisme tout en soulignant la contribution des membres qui siègent à ces comités. Lise Létourneau relate que, il y a quelques années, les administrateurs siégeant sur les comités avaient présenté un rapport des comités et cette formule avait été appréciée par l'AGA.

13. Élection des administratrices et des administrateurs du RAAV

Le Président d'assemblée rappelle les règles d'élection et informe l'assemblée que si une seule personne se présente, elle sera élue par acclamation. Par contre, le *Code Morin* précise que si quelqu'un réclame une élection (50 % + 1), le Président d'assemblée devra accepter ce processus. Toutefois, la procédure électorale veut aussi que les personnes ayant reçu le plus de voix soient automatiquement élues. Néanmoins, si personne ne s'oppose à ce processus, il est automatiquement adopté. Enfin, il précise qu'une personne peut aussi demander un vote secret.

13.1 Administrateur bilingue au poste de RAAV-CARFAC

De manière à assurer la représentation du RAAV au sein du CA de CARFAC National, le RAAV doit déléguer un administrateur pour le représenter. Ce poste est actuellement occupé par Deborah Carruthers, qui est élue par acclamation, alors que personne d'autre ne se présente à ce poste.

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:10

IL EST PROPOSÉ PAR LISE LÉTOURNEAU, APPUYÉE PAR RUSDI GENEST QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLÈGUE DEBORRAH CARRUTHERS POUR REPRÉSENTER LE RAAV AU CA DE CARFAC.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13.2 Administrateur non artiste (poste à combler par le CA)

Au cours de 2012-2013, le CA a coopté Jean Thibaudeau pour siéger comme administrateur non artiste. Conformément aux règlements généraux, l'Assemblée doit reconduire le mandat de M. Thibaudeau qui est réélu alors que personne d'autre ne se présente à ce poste.

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:11

IL EST PROPOSÉ PAR LISE B. TÉTREAU, APPUYÉE PAR RÉJEANNE LIZOTTE QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RECONDUISE LE MANDAT DE JEAN THIBAUDEAU POUR OCCUPER LE POSTE D'ADMINISTRATEUR NON-ARTISTE AU SEIN DU CA DU RAAV.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13.3 Élection des administrateurs – 2 postes à combler

Réjeanne Lizotte et Madeline Deriaz sont en élection.

Mise en nomination – 1^{er} tour

Candidat-e	Proposé-ée par	Réponse
Francine Metthé	Francine Migner	Non
Nathalie Ampleman	Guy Lafontaine	Oui

Considérant le nombre de candidats, on procède à des élections.

Sont déclarées élues : Nathalie Ampleman et Madeline Deriaz.

Manon Pelletier salue la contribution de Réjeanne Lizotte qui a siégé au CA du RAAV pendant deux ans.

14. Autres sujets

14.1 Appui au Forum social mondial, Montréal 2016

Prévu en 2016, ce forum comprendra un volet culturel et sera l'occasion de discuter et de trouver des alternatives au néolibéralisme montant. Tous les appuis de la société civile québécoise sont les bienvenus alors qu'ils facilitent la recherche de financement et la reconnaissance du forum.

- Attendu la nécessité pour le RAAV de susciter la réflexion et la concertation sur les conditions de la pratique et la reconnaissance sociale des artistes;
- attendu la nécessité de faire connaître aussi auprès de l'ensemble de la société civile les enjeux et les dossiers d'intérêt culturel;
- attendu la nécessité de créer de nouveaux réseaux de collaboration et de solidarité afin de bénéficier d'un large appui social lors de nos échanges auprès des différentes instances gouvernementales;
- attendu l'opportunité qu'offre le FSM MONTRÉAL 2016 de porter à l'échelle internationale certaines de ses actions,

AGA 2014 – RÉOLUTION 2014:12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE COUTURE, APPUYÉ PAR FRANCINE MIGNER QUE LE RAAV DONNE SON APPUI AU FORUM SOCIAL MONDIAL, MONTRÉAL 2016. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La Fabrique culturelle

Lise Létourneau demande un suivi. Il s'agit d'une plateforme numérique élaborée par Télé-Québec et faisant la promotion de la culture québécoise. Les artistes et les diffuseurs peuvent y participer en téléversant musique, films, œuvres d'art, documentaire, etc. À cet effet, Télé-Québec utilise un contrat pour gérer les licences de droits d'auteur, mais ces contrats exproprient les artistes de leur droit d'auteur. Le RAAV et plusieurs associations d'artistes ont réagi à ce contrat et émis de sérieuses réserves. Télé-Québec a procédé à une révision de ce contrat et proposé une nouvelle mouture qui comporte très peu d'améliorations comparativement à la première mouture. Avec la collaboration de DAMIC, nous proposerons un nouveau contrat qui respecte les droits des artistes. En soi, le projet est très intéressant, mais les conditions offertes aux artistes doivent être revues. Lorsqu'un contrat aura obtenu l'aval de toutes les parties, les artistes pourront réviser les anciens contrats.

15. Clôture de l'assemblée

On propose la clôture de l'assemblée; il est 15 h 35.

AGA 2014 – RÉSOLUTION 2014:13

IL EST PROPOSÉ PAR RUSDI GENEST, APPUYÉ PAR DENIS LECLERC DE CLORE CETTE 23^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Membres votants (artistes professionnels, honoraires et administrateur non-artiste)

Nathalie Ampleman, Pierre-Yves Angers, Lyette Archambault, Lise B. Tétreault, Serge Beaumont, André Bécot, Lorraine Bénic, Louise Bérubé, Thérèse Bourbeau Cholette, Léopol Bourjoi, Deborah Carruthers, Terry Cipelletti, Jacques Clément, Pierre Couture, Lillianne Daigle, Claire Delisle, Madeline Deriaz, Violette Dionne, Carl-Antonym Dufault, Élise Dumais, Denise Faucher, Nicole Francoeur, Renée Gélinas, Rusdi Genest, Kakim Goh, Rose-Marie E. Goulet, Luc Grégoire, Louise Grenier, Noëlla Guilmette, François Hudon, Thérèse Joyce Gagnon, Moridja Kitenge Banza, Pierre Lafleur, Guy Lafontaine, Carole Lamoureux, Roger Lauzon, Raymonde Le Bel, Henriette Le Tellier, François Lebuis, Denis Leclerc, Gisèle L'Épicier, Lise Létourneau, Mireille Levert, Réjeanne Lizotte, Jaber Lufti, Serge Marchetta, Winston McQuade, Francine Metthé, Oussama Mezher, Francine Migner, Nicole Mongeon-Cardin, Guy Nadeau, Thérèse Nadeau, Francine Ouellet, Manon Pelletier, Marcel Poirier, Daniel-Jean Primeau, Karol Proulx, Micheline Raymond, Fabienne Rhein, Claude Robinson, Danièle Routaboule, Christiane Roy, Barbara Sala, Annie Sene, Maryam Tavaf, Pierre Tessier, Jean Thibaudeau, Christian Tisari, Françoise Tounissoux, Lucette Tremblay, Monique Trottier, Sylvie Carole Turcotte et Pelin Yazar Canez.

Associés :

Jean Chalifoux, Cécile Blanche Koe Betsi, Guy Lafrance, Alain Lalonde, Marie-Chantal Le Breton, Manon Miserany, Claude-Philippe Nolin, Richard Vautour et Egidio Vincelli.

ANNEXE 1

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Des avancées importantes pour les artistes

L'exercice qui s'est terminé le 31 mars dernier aura encore été marqué par les efforts continus de votre association pour améliorer la situation générale des artistes en arts visuels québécois. Nos actions sont la meilleure façon de faire connaître et apprécier le RAAV, et d'inciter les artistes à maintenir leur adhésion ou à devenir membres. Ainsi, en 2013-14 nous avons atteint notre plus haut niveau d'adhésion depuis la fondation du RAAV soit 1 450 membres, ce qui est pour nous synonyme d'une meilleure compréhension de notre mission, de nos actions et de l'importance de la solidarité par nos membres et les artistes en général. Dans certains dossiers nous pouvons faire état d'avancées importantes alors que nous avons été moins actifs dans d'autres, ce qui est normal étant donné l'étendue de notre mandat et la quantité des dossiers à traiter. Mais surtout, l'année 2013-2014 restera celle où nous avons vécu le grand stress de la Cour suprême et aussi celle de la victoire, et quelle victoire !!

Vous vous souviendrez sans doute que l'an dernier nous avons adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2013-2017. Ces orientations s'articulaient autour de quatre axes de développement :

AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque du RAAV

AXE 2 - Gouvernance du RAAV, représentativité et concertation

AXE 3 - Développement de projets mobilisateurs

AXE 4 - Amélioration des conditions de pratique professionnelle

Je vais donc articuler notre rapport annuel selon ces quatre grands axes.

1- STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET IMAGE DE MARQUE DU RAAV

Sur le plan de la visibilité du RAAV nous avons eu une année faste car plusieurs rencontres et conférences ont eu lieu, en commençant en avril 2013 par notre participation au Salon de l'immigration et de l'intégration au Palais des Congrès.

Pour la première fois depuis sa création, le salon a ouvert ses portes aux arts et à la culture. Le RAAV, Diversité artistique Montréal (DAM), le Conseil des arts de Montréal (CAM) et Montréal Arts Interculturels (MAI) ont partagé un kiosque sous une même bannière, chacun représentant son organisme auprès des nouveaux arrivants, parmi lesquels les artistes représentent une part non négligeable (environ 4 000 par an). Le RAAV y a pris part à un atelier-conférence intitulé « Être artiste professionnel au Québec : quelles ressources ? » proposé aux nouveaux immigrants, leur présentant un tour d'horizon des arts et de la culture au Québec. Cette première expérience fut une belle réussite de par les rencontres et les échanges avec des artistes de tous les horizons, qu'il est nécessaire de soutenir dans leur intégration et qui ont besoin, pour ce faire, de rencontrer au plus tôt dans leur parcours d'insertion, les organismes de référence comme le RAAV.

Le mercredi 8 mai 2013, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) publiait le troisième volet d'un programme d'enquêtes sur les professions artistiques et de

communication : *Les artistes en arts visuels : Portrait statistique des conditions de pratique au Québec*. Profil sociodémographique, répartition du temps de travail, formation, revenus de création, cette étude quantitative très attendue par le RAAV, examine et analyse les différentes composantes de la « profession artiste » du domaine des arts visuels pour l'année 2010. Les résultats qui en découlent dépeignent la réalité difficile à laquelle de nombreux artistes sont confrontés et il était essentiel pour nous, qui travaillons à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des artistes en arts visuels, que ces résultats soient connus de tous. Conséquemment le 17 juin 2013 au Gesù à Montréal, et le 19 juin, au Centre Alyne-LeBel à Québec, Christine Routhier, chargée de projets à l'OCCQ présentait *Portrait statistique des conditions de pratique en arts visuels au Québec : la réalité des artistes en arts visuels expliquée*. De plus, Mme Routhier et notre directeur général ont participé à une entrevue sur cette étude à la station CIBL de Montréal.

Cette mine de renseignements précieux sur les conditions de pratique des créateurs québécois aura également servi dans le cadre de notre participation à l'événement Art Souterrain. En effet, à partir des informations présentes dans l'enquête de l'OCCQ, le chargé de projet au développement professionnel, Éric Dufresne-Arbique et la chargée de projets en communications, Joanna Piro ont travaillé de pair pour mettre sur pieds l'exposition *Vos préjugés Vs leurs réalités*. Concrètement, nous avons développé et fait imprimer 38 affichettes s'apparentant à des post-it, qui ont été exposés tout au long d'Art souterrain, grâce au soutien financier de la Caisse de la culture. Chaque affichette visait à contrecarrer, parfois avec humour, un préjugé, une idée reçue, un mythe entourant la profession artistique et l'art actuel, tout en sensibilisant le grand public aux diverses réalités sociales, économiques, artistiques et professionnelles des artistes de notre secteur. Après l'événement, nous avons téléversé quotidiennement ces affichettes sur notre page Facebook, ce qui nous a permis de leur donner une seconde vie, tout en haussant considérablement notre visibilité sur Facebook.

Suite au lancement le 21 septembre 2013 du guide pratique en matière de santé et de sécurité de travail dans l'atelier, *Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer*, le RAAV organisait deux présentations sur ce thème les 22 et 29 octobre 2013 à Québec et à Montréal respectivement. Données par M.Gérard Ozanne, ces présentations avaient pour but de promouvoir cette nouvelle publication, mais aussi répondaient à notre volonté de prévenir et de sensibiliser la communauté des artistes sur les risques et les dangers potentiels qui peuvent survenir dans un environnement de travail non sécuritaire. Loin de vouloir jeter un regard alarmiste ou pessimiste sur les pratiques actuelles dans les ateliers, le RAAV fait plutôt l'éloge des bonnes pratiques de travail et souligne l'importance de trouver les techniques de travail les plus sécuritaires possible, qui interfèrent le moins avec le processus de création, afin de rendre l'artiste le plus autonome possible dans son environnement de création. En outre, dans le cadre de notre Programme de développement professionnel, une formation donnée par M. Ozanne lui-même est en cours de développement et est prévue pour l'automne 2014. Il est possible que nous donnions cette formation également via l'Internet.

Dans le but de répondre au mieux à notre mandat d'information et de tisser des liens de plus en plus forts avec la communauté des artistes en régions, le RAAV a organisé des 5@7 d'information autour de deux dossiers d'importance, choisis en fonction du profil d'artistes rencontrés dans les régions dans lesquelles nous nous déplaçons. La première rencontre a eu lieu à Québec le 17 février 2014 au Centre Alyne-LeBel, la seconde en Estrie au mois de mai, une troisième est en préparation à Cowansville en Montérégie pour le mois d'octobre prochain.

L'objectif est de partir à la rencontre des artistes des régions et de les informer sur le RAAV et le travail que nous faisons en tant qu'association nationale des artistes en arts visuels. Il s'agit également de créer un échange avec eux pour qu'ils se sentent impliqués avec nous au cœur de l'association et cela malgré la distance.

Par ailleurs, le RAAV a donné des rencontres d'information sur le RAAV auprès de différents organismes, dont un carrefour-jeunesse emploi et Euréka Art et dialogue interculturel. Ce dernier invitait le RAAV à donner une conférence dans le cadre d'une formation visant l'intégration socioprofessionnelle d'artistes immigrants résidant à Montréal. Dans le cadre de cette formation, le chargé de projets au développement professionnel a donné des conférences d'information sur le RAAV, lesquelles visaient à faire connaître le Regroupement, son mandat et les services offerts aux artistes, dont la formation continue et l'aide au développement professionnel.

Depuis 2011, nous élaborons patiemment des partenariats avec les universités québécoises qui offrent un programme de premier cycle en arts visuels et médiatiques. Nous souhaitons sensibiliser les artistes en début de carrière aux multiples facettes et problématiques de la profession d'artistes en arts visuels. À cet effet, nous avons élaboré le programme « Cadeau de graduation » qui s'adresse aux finissant-e-s de premier cycle. Assortie d'une présentation sur le RAAV, ce « cadeau de graduation » comprend la version électronique du Guide pratique pour artistes en arts visuels, trois contrats types, l'adhésion gratuite au RAAV pendant une année, ainsi qu'un répertoire de divers organismes offrant des services, des ressources et de l'information susceptibles d'intéresser un artiste en début de carrière. Cette année, près de cent soixante finissant-e-s de l'UQAM, l'Université Laval et de l'UQTR ont reçu ce cadeau de graduation, qui nous permet de contribuer à un bon début de carrière en offrant aux finissants des informations complémentaires à la formation universitaire. C'est aussi l'occasion de tisser des liens avec les universités et les corps professoraux. Dès cet automne, nous poursuivrons nos démarches auprès des autres universités afin de les intégrer dans ce projet.

Et finalement, que serait le travail de communication sans la publication des Cyberlettres et des Nouvelles pour les artistes ? Cette année (1er avril 2013 – 31 mars 2014), nous avons publié 14 Cyberlettres et plus de 200 Nouvelles pour les artistes. Les Cyberlettres ainsi que les Nouvelles pour les artistes sont des outils d'information indispensables au service des artistes, traitant des plus récentes actualités du milieu des arts visuels, mais aussi du travail que nous effectuons au sein du RAAV (dossiers en cours, réalisations, événements, activités de formation continue, etc.). Il est à noter que le site du RAAV fera peau neuve dès cet automne! Plus moderne, plus interactif, notre principal outil de communication sera bonifié et ergonomique en plus d'accorder une place prédominante à nos membres. La Cyberlettre et la Nouvelle pour les artistes s'en trouveront également perfectionnés et adopteront la signature graphique de notre nouveau site Internet.

2 - GOUVERNANCE DU RAAV, REPRÉSENTATIVITÉ ET CONCERTATION

Au chapitre de la gouvernance du RAAV il y a peu à dire. La situation financière est stable, comme vous pourrez le constater plus tard, et tous vos élus au Conseil d'administration ont assisté à la presque totalité des réunions. Plusieurs nouveaux élus des dernières années ont fait leur apprentissage et ont acquis une bonne connaissance de l'ensemble des dossiers que nous traitons. C'est un Conseil performant dont les réunions se déroulent dans l'harmonie et la bonne humeur. Le Comité exécutif s'est réuni à quelques reprises également, selon les circonstances et les besoins de l'administration du RAAV. Sauf pour le Comité sur l'admissibilité des membres,

le Conseil a décidé de ne former que des comités ad hoc liés à des dossiers particuliers qui se réunissent selon les besoins de chaque dossier. C'est une façon plus souple de procéder.

Bien sûr nous aimerions voir plus de membres assister à nos assemblées générales mais si nous comparons avec d'autres associations d'artistes, nous sommes parmi celles qui réunissent le plus de membres lors de ces rencontres. Ce qui ne veut pas dire que des efforts ne doivent pas être faits pour accroître la participation, en particulier celle des artistes plus jeunes.

D'autres moyens de rejoindre les artistes et d'obtenir leur opinion ou leur soutien sont à explorer. Depuis deux ou trois ans, la page Facebook du RAAV est très utilisée et fréquentée. Nous avons maintenant dépassé les 2 600 « ami-e-s », ce qui dépasse le nombre de nos membres en règle ; c'est autant d'artistes ou de personnes intéressées aux arts visuels que nous pouvons rejoindre par nos informations sur les causes que nous défendons ou les dossiers dont nous nous occupons.

Au cours de l'exercice 2013-2014, comme dans les précédents d'ailleurs, le RAAV s'est concerté avec d'autres organismes et associations pour faire avancer des dossiers importants pour les artistes. Outre l'ENOAC, dont nous avons parlé en atelier et qui touche trois autres associations d'artistes, le RAAV a maintenu des liens avec le DAMIC et ses membres pour les dossiers sur le droit d'auteur et avec l'Alliance pour les arts visuels, cette table de concertation pancanadienne où nous siégeons avec CARFAC et l'Association des musées canadiens, entre autres. De plus, nous nous sommes associés avec l'AGAC et le RCAAQ pour organiser une 3e édition du Gala des arts visuels en 2014. En partageant les tâches entre nos trois associations nous croyons qu'il sera possible d'assurer la survie du Gala.

Notre partenariat avec CARFAC est toujours aussi productif et efficace. Cela s'est démontré bien sûr au cours des dernières années dans le dossier de la négociation avec le Musée des beaux-arts du Canada et des actions juridiques auxquelles nous avons participé. Nous poursuivons notre travail commun pour faire adopter le Droit de suite dès que possible. D'autres dossiers, comme l'établissement d'une Politique du 1 % au niveau fédéral et d'un régime de pension à l'intention des artistes sont à développer.

3 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS

ENOAC

Comme vous le savez, l'ENOAC se veut un guichet unique réunissant un corpus significatif de la création artistique contemporaine québécoise en arts visuels, en arts de la scène, en illustration et en métiers d'art; un moyen de conserver les images des œuvres en version numérique dans un lieu virtuel sécuritaire et un centre d'archives de la documentation relative aux démarches des créateurs professionnels. À terme, l'ENOAC offrira un éventail de services et de possibilités tant aux artistes participants qu'au public.

Nos partenaires dans l'ENOAC, sont l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), le Conseil de métiers d'art du Québec (CMAQ) et Illustration Québec (IQ). L'ENOAC est aussi développé en concertation avec COPIBEC qui assumera la perception et la distribution des redevances de droit d'auteur.

Encore cette année nous avons obtenu du Conseil des arts et des lettres du Québec une importante subvention de 45 000 \$, cette fois pour réaliser la Phase 2 du projet, soit la mise en place d'une interface publique permettant à nos concitoyens-nes d'avoir accès aux œuvres en

mode sécuritaire du point de vue des droits d'auteur. L'ENOAC est aussi développé comme source éventuelle de revenu pour les artistes en plus des services qu'il leur offrira. Nous ne disons pas qu'il s'agira de sommes importantes mais, comme vous le savez, étant donné les conditions de pratique dans lesquelles évoluent la majorité des artistes en arts visuels, tout revenu est important.

L'ENOAC est donc pour le domaine des arts visuels une vaste entreprise qui mobilise déjà l'apport d'un nombre de plus en plus grand d'artistes. Tous les artistes admissibles sont invités à s'inscrire rapidement et y transférer des images de leurs œuvres, des textes les présentant et toute information relative à leur carrière. En retour, les artistes créent progressivement un inventaire complet de leurs œuvres et, à terme, ils pourront développer leur propre catalogue raisonné. Et cela en plus de générer quelques revenus. Il est difficile de concevoir projet plus emballant pour l'ensemble des artistes en arts visuels et c'est le RAAV qui en est le maître d'œuvre en collaboration avec ses partenaires.

Fondation Serge-Lemoine

Un autre projet qui nous concerne tous est la Fondation Serge-Lemoine. Comme vous le savez, chaque année, une partie de la cotisation est versée dans ce fonds pour venir en aide aux artistes professionnels qui vivent une situation de crise. La Fondation reçoit occasionnellement des demandes et quelques artistes ont déjà reçu de l'aide. Un comité d'évaluation étudie chaque demande sur une base confidentielle. Si votre situation le permet, vous pouvez faire un don supplémentaire dans ce fonds. Vous pouvez aussi devenir membre de la Fondation et participer à sa gouvernance et aux événements qu'elle organise à titre bénévole. Nous considérons cette fondation comme une forme d'assurance collective contre les mauvais coups qui peuvent survenir dans la carrière d'un artiste, c'est pourquoi nous tenons à souligner votre générosité sur une base collective. Votre apport financier supplémentaire sur une base individuelle ou à titre de bénévole sera toujours important et très apprécié.

4- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Développement professionnel

Parmi les actions réalisées par le RAAV à ce chapitre, l'offre de formations spécialement conçues pour les artistes en arts visuels est sans doute l'une des plus importantes et l'une des plus appréciées par les artistes. En effet, avec un taux de satisfaction de plus de 90 % on pourrait dire qu'il est difficile de faire mieux. Mais qu'à cela ne tienne, notre responsable du développement professionnel, Éric Dufresne-Arbique, est un perfectionniste et il donne son 110 % pour améliorer constamment ces formations. Rappelons que ce programme est maintenu grâce à notre collaboration avec Emploi Québec et Compétence Culture, la nouvelle appellation du Conseil québécois des ressources humaines en culture.

Parce que trop peu d'artistes se prévalaient du programme de mentorat, nous avons procédé en 2011 à une révision de ce programme en lui apportant plusieurs modifications (formulaire, répertoire des mentors et diversification du format du programme). Ces améliorations visaient à le rendre plus populaire et plus accessible pour les artistes intéressés à recevoir un enseignement individuel, taillé sur mesure. Il est à noter que dans notre esprit un mentor peut aussi être plus jeune que le participant. Ainsi, des artistes plus âgés peuvent bénéficier du programme pour se familiariser avec des appareils numériques ou l'utilisation de réseaux sociaux par exemple. Si, en 2012-2013, nous avons reçu 16 demandes, suite à ce

remaniement, nous n'en avons reçu que 9 cette année. Il faudra malheureusement suspendre ce programme afin de le réviser à nouveau en nous inspirant de programmes similaires qui ont de bons résultats. Nous pourrions l'offrir à nouveau, sous une autre forme, au cours des prochaines années.

La « Boîte à outils » est un programme de remboursement partiel des frais d'inscription à des activités de formation et de perfectionnement disciplinaire. En élargissant l'éventail des formations admissibles à ce programme, le RAAV répond ainsi à une plus grande diversité de besoins de perfectionnement technique. Quarante artistes en arts visuels ont bénéficié du programme cette année avec un taux de satisfaction d'environ 90 %.

Nous avons identifié certains besoins communs de formation continue chez les artistes en arts visuels et les créateurs en métiers d'art et nous avons collaboré avec le Conseil des métiers d'arts du Québec à l'élaboration et à la diffusion d'une formation sur la photographie d'œuvres d'art et d'objets de métiers d'art. Intitulée *Prise de vue. Introduction à la photographie d'œuvres d'art et d'objet de métiers d'art*, cette formation comporte un volet théorique et un volet pratique dans le cadre duquel les artistes participants apprennent à photographier leurs œuvres selon un dispositif professionnel et selon un autre qui est accessible à tous les budgets. À tous les niveaux, cette formation a été un franc succès et pourrait occasionner d'autres collaborations avec le CMAQ pour l'élaboration de nouvelles formations.

Par ailleurs, nous avons été approchés par un des restaurateurs de l'atelier de peinture du Centre de conservation du Québec, qui nous proposait une formation intitulée *Créer aujourd'hui pour demain*, laquelle porte sur les techniques et méthodes pour s'assurer de la pérennité d'œuvres bidimensionnelles. Nous avons obtenu le financement requis pour offrir cette formation au volet Multirégional, ce qui nous a permis de rembourser une partie des frais de transport, per diem et hébergement aux artistes participants et de rendre accessible ce programme à l'ensemble des peintres québécois.

Vendre des formations favorise grandement la collaboration avec les Conseils régionaux de la culture (CRC) et comporte de nombreux avantages pour chaque partie. Malheureusement nous avons enregistré cette année une nette diminution des collaborations avec les conseils régionaux de la culture. Nous avons signé six contrats avec quatre CRC, dont trois ont été annulés faute d'inscriptions suffisantes. Nous avons donc rejoint environ 31 artistes par le biais des CRC, ce qui est très peu comparativement aux années passées. Toutefois, les CRC ont manifesté, encore cette année, beaucoup d'intérêts pour deux formations : *Les Marchés de l'art - Créer et chiffrer la valeur de ses œuvres* et *L'art de faire voyager son art - introduction au transport international d'œuvres d'art*.

Pour conclure sur le chapitre de la formation continue, nous avons reçu d'Emploi Québec presque 30 000 \$ pour offrir aux artistes québécois du domaine des arts visuels sept formations de groupe et gérer trois programmes de formation individualisés. Au total, ce sont 130 artistes qui ont pu bénéficier des activités offertes (25 % d'hommes et 75 % de femmes). De plus, les formations autofinancées ont répondu aux besoins de 24 artistes supplémentaires. Dans tous les cas, le niveau de satisfaction à l'égard de nos formations dépasse les 90 %.

Conditions de diffusion

L'été dernier un groupe de travail s'est penché sur l'Avenir du réseau muséal québécois et le RAAV y a contribué en présentant un mémoire. Même si les préoccupations principales du milieu

muséal sont relativement éloignées de la situation des artistes, il n'en demeure pas moins que plusieurs institutions utilisent ou acquièrent des œuvres d'art pour leurs expositions et leurs collections. Les conditions d'engagement qu'elles offrent aux artistes ont une répercussion directe sur les revenus professionnels de ceux-ci.

Les objectifs visés étaient :

- ✓ d'assurer une diffusion substantielle de la culture nationale en exposant de façon conséquente les œuvres d'artistes en arts visuels québécois ;
- ✓ d'étendre la notion de professionnalisation aux ententes contractuelles avec les artistes en arts visuels ;
- ✓ d'améliorer la rémunération des artistes incluant les divers droits d'auteur, les honoraires professionnels, les frais de séjour et de subsistance, ainsi que les frais de transport de l'artiste et des œuvres ;
- ✓ d'accroître la présence internationale d'artistes en arts visuels québécois, entre autres, par une collaboration entre les galeries d'art contemporain et les musées collectionneurs;
- ✓ de permettre des budgets adéquats et récurrents pour l'acquisition des œuvres d'art d'artistes québécois vivants.

Bien que nous n'ayons pas vu de référence à nos suggestions dans le rapport final du Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal, nous les utilisons dans nos démarches pour améliorer les conditions de diffusion dans le réseau des diffuseurs subventionnés.

En septembre 2013, nous avons signé avec l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) une première entente générale portant sur la promotion de notre contrat-type commun et du document sur les meilleures pratiques de diffusion dans les galeries privées. Nous devons travailler à ce que le contrat-type AGAC-RAAV devienne la référence en matière de relation professionnelle entre un artiste et une galerie.

Au cours de l'hiver et du printemps nous avons entamé, sous l'égide du ministère de la Culture et des Communications, des négociations avec le Regroupement des centres d'artistes autogérés et la Société des musées du Québec. L'objectif visé est de développer des normes pour les meilleures pratiques de diffusion dans le réseau muséal et dans les centres d'artistes ainsi que de nouveaux formulaires de contrats-types. La reconnaissance des heures travaillées par les artistes dans le cadre de la diffusion de leurs œuvres et un meilleur respect des minimums prévus dans la grille tarifaire CARFAC-RAAV pour les redevances de droits d'auteur sont au cœur de ces discussions. On peut déjà faire état d'avancées importantes à ce sujet, mais ces négociations se poursuivront au cours de l'automne. Nous pourrons alors faire un bilan sur ces démarches.

Par ailleurs, notre combat pour établir des minimums obligatoires pour les redevances de droits d'auteur au Musée des beaux-arts du Canada s'est déplacé, comme vous le savez, jusqu'en Cour suprême. En mai dernier nous avons eu le bonheur d'être victorieux sur toute la ligne. Les sept juges ont confirmé unanimement le jugement du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs qui avait condamné le musée pour négociation de mauvaise foi. Ce jugement avait surtout certifié le droit des associations d'artistes de négocier des barèmes minimums de droit d'auteur, ce que nous avons toujours affirmé. La décision de la Cour suprême permettra donc de poursuivre et de terminer les négociations avec le Musée des beaux-arts au cours des prochains mois.

Conditions de production

Au chapitre des conditions de production nous sommes intervenus à Québec concernant la situation des ateliers d'artistes. Comme vous le savez peut-être l'ancien programme de soutien aux ateliers a été aboli en 2008 et n'a jamais été remplacé. Comme la taxe sur les immeubles non résidentiels et les taxes foncières augmentent constamment, plusieurs artistes en sont venus à envisager de déménager leur atelier dans des villes environnantes et même à remettre en question la poursuite de leur carrière. C'est dire la gravité de la situation à Québec où, pourtant, existe une communauté artistique très dynamique dont les productions font honneur à notre capitale nationale. Grâce au travail de notre antenne locale, Carole Baillargeon, et à l'apport de quelques artistes, il a été possible de reprendre contact avec la Ville de Québec et d'explorer la mise en place d'un nouveau programme. Le RAAV, en collaboration avec le CRC Québec-Chaudière-Appalaches et le CMAQ, a mené un sondage auprès des artistes de Québec pour évaluer leurs besoins. Tout ce travail n'a pas encore abouti mais il est en bonne voie d'apporter une solution durable à ce problème. Il importe aussi de souligner la collaboration de la Ville de Québec dans la recherche de solutions.

À Montréal, la situation est un peu moins dramatique car il existe toujours un programme de soutien aux ateliers d'artistes. Toutefois, les sommes versées aux artistes sont de moins en moins importantes alors que les taxes augmentent constamment. Au cours de l'exercice 2013-2014 un sondage a aussi été mené auprès des artistes de Montréal; cependant le temps ne nous a pas encore permis d'en analyser les résultats. Des démarches doivent être faites auprès de la Ville de Montréal pour tenter d'améliorer cette situation.

Par ailleurs, il faudra poursuivre nos démarches visant à faire exclure de l'assiette fiscale des municipalités les ateliers de création en arts visuels et métiers d'art. Cette exclusion réduirait les coûts de production d'une grande partie des artistes professionnels tout en aidant d'autres artistes à louer ou acquérir un atelier de travail.

CONCLUSION

Et maintenant, pour conclure sur une note plus personnelle, 2013-2014 fut une grande année, une année exceptionnelle, puisque plusieurs projets d'envergure en terme de temps et de développement étaient en cours, et ce, simultanément, entre autres : la Cour Suprême, ENOAC, les négociations avec la SMQ et le RCAAQ, en plus des travaux sur le nouveau site Internet.

Cette année, je tiens à souligner tout spécialement la ténacité et l'immense contribution de Pierre Tessier comme administrateur et président dans divers dossiers du RAAV, entre autres celui des négociations avec les associations de diffuseurs, et plus spécifiquement dans le dossier concernant le Musée des beaux-arts du Canada qu'il suit depuis le début en 2003. L'implication de Pierre dans le milieu des arts visuels et dans l'intérêt de ses collègues artistes date de longtemps et même d'avant l'existence du RAAV, au Conseil de la sculpture du Québec. C'est pourquoi j'ai recommandé au CA du RAAV, qui a accepté, de lui décerner le statut de Membre d'honneur du RAAV.

Deux autres artistes accèdent cette année au cénacle des Membres d'honneur du RAAV : notre collègue Marcel Barbeau, récipiendaire du Prix Paul-Émile Borduas 2013, ainsi que l'auteur et illustrateur Claude Robinson pour sa victoire en Cour suprême et surtout pour l'exemple incroyable de persévérance dans la défense de ses droits d'auteur qu'il a donné à tous les créateurs d'œuvres artistiques.

Je tiens à dire un MERCI en gros caractère gras, à l'équipe que constituent les employés du RAAV; une équipe dédiée à la cause des artistes, et qui accomplit un travail énorme et d'une grande efficacité. Merci à Christian Bédard, notre directeur général, à Renée Gélinas, adjointe à la direction dont nous ne pouvons plus nous passer, à Éric Dufresne-Arbique au développement professionnel, à Joanna Piro aux communications, à Sylvain Faucher à la comptabilité et au site Internet, et à Josée Bélanger au registrariat.

Merci également à mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers.

Et pour terminer merci à vous chers membres d'être fidèles et surtout de croire à la nécessité qu'est le RAAV dans la défense de nos droits et revendications pour un mieux-être de l'artiste.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Manon Pelletier', written in a cursive style.

Manon Pelletier

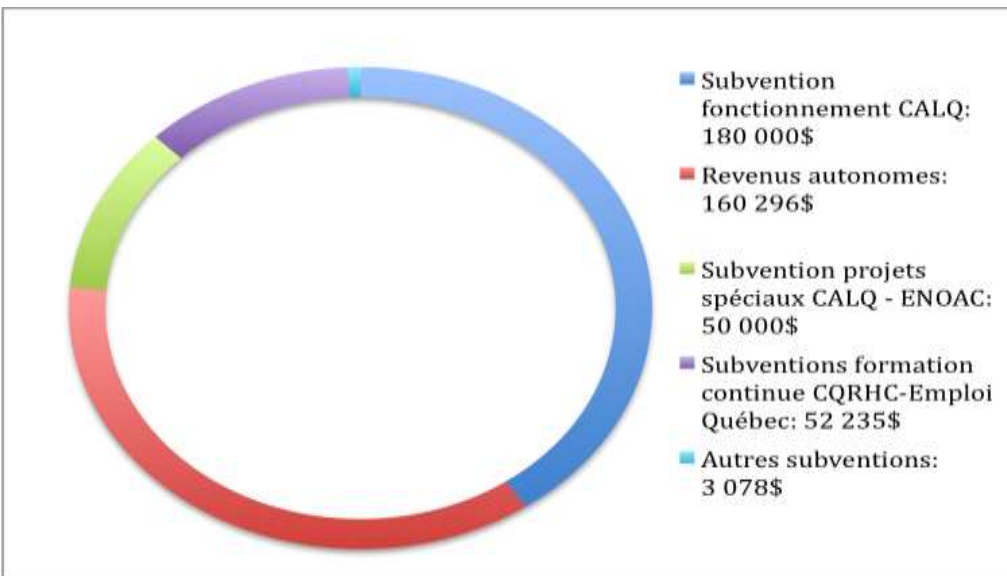
Présidente

ANNEXE II

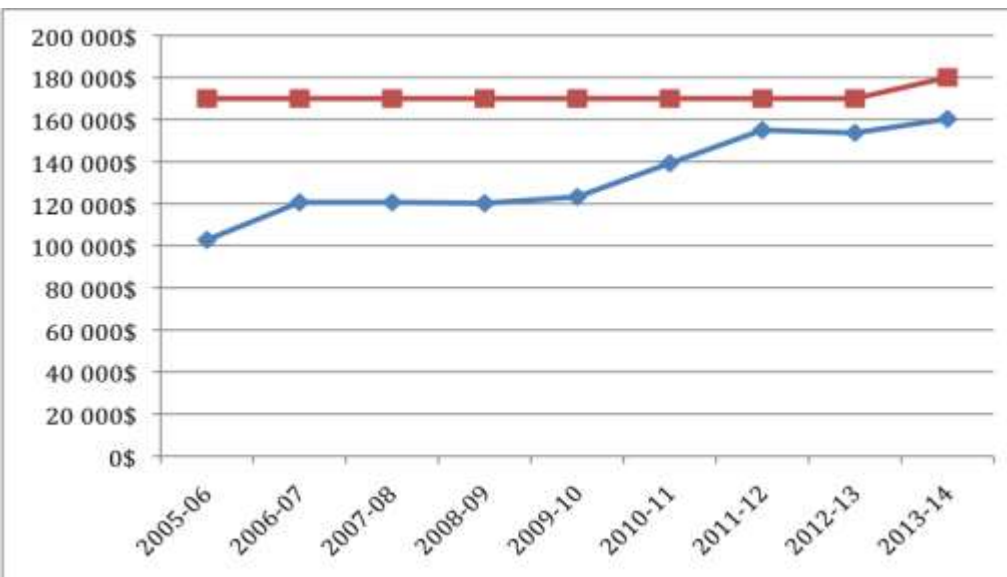
RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Quelques tableaux statistiques

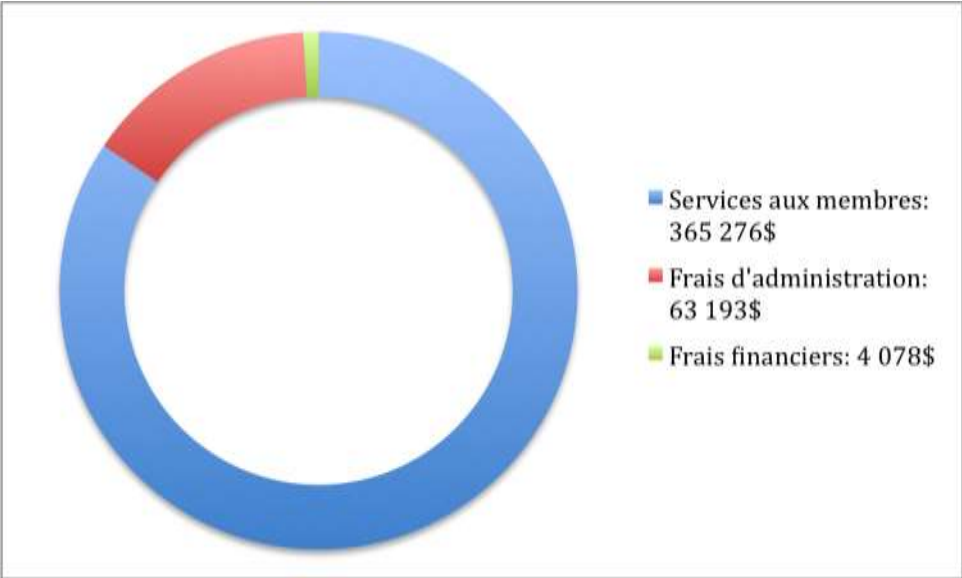
RAAV : Répartition des revenus en 2013-2014



RAAV : Évolution des revenus autonomes (bleu) et (rouge) subvention au fonctionnement du CALQ



RAAV : Répartition des dépenses en 2013-2014



RAAV : Évolution des dépenses d'administration (bleu) et (rouge) celles des services aux membres

